

Le prix du renoncement

**Lorsque l'enfant biologique est impossible quels sont les choix des couples ?
Comment renoncer ?
Comment appréhender une possible adoption ou encore se préparer à une vie sans enfant ?**

Christian Flavigny

Psychanalyste, Département de psychanalyse de l'enfant, hôpital de la Salpêtrière, Paris

Renoncer à « l'enfant biologique », donc à un enfant qui soit labellisé comme « à soi », « de soi », estampillé en quelque sorte, c'est surmonter le sentiment que cet enfant pourrait légitimement revenir à un autre, à la raison de cette attestation biologique que crée la transmission des chromosomes. Cela impose de se confirmer, dans la vie affective, qu'un enfant est pleinement « le sien » par l'effet du désir de lui transmettre la vie affective depuis un lien d'identification qui est le facteur de transmission entre les générations, engageant le fait de « se retrouver » en lui, même « malgré » l'absence de similitude de traits physiques qui peut parfois être d'ailleurs marquée (notamment dans l'adoption internationale, par les traits ethniques contrastés). Le lien de filiation est facilité par les traits de ressemblance physique, mais il n'est pas conditionné par eux. Il y a une touche de défi intérieur à affronter, pour se confirmer à soi-même et confirmer à l'enfant qu'il est bien « son propre enfant », malgré l'absence complète de transmission biologique (dans l'adoption) ou partielle (don de gamètes). Cette touche de défi correspond en chacun à la rivalité que nous avons toujours à l'égard de nos propres parents, lorsque nous devenons parents nous-mêmes, dans l'aspiration de « faire mieux qu'eux », que la vie éducative nous donne l'occasion par la suite de tempérer. Cette rivalité est aiguisée lorsqu'il y a une « trace » étrangère en « notre » enfant, sous forme de chromosomes étrangers à nous. L'enjeu est alors de tempérer la rivalité entretenue avec « un autre qui aurait pu être le parent » (et dans nos fantasmes, du coup, la crainte qu'il aurait été un meilleur parent que nous), et dont l'ombre plane puisqu'il a concouru sur le plan biologique à la naissance de l'enfant. L'anonymat

est prévu dans ces protocoles pour protéger la relation, au profit tant des parents que de l'enfant surtout, afin que le lien se constitue sur ses bases effectives, qui ne doit rien à la biologie, et ressortit du lien de reconnaissance qui est mutuel (ce qui souligne qu'il n'y a pas d'emprise des parents à dire que l'enfant est « leur » enfant, ce n'est pas d'une possession qu'il s'agit, puisque le lien ne se scelle que pourvu que l'enfant y adhère, depuis un lien identificatoire en retour). La ressemblance physique est d'ailleurs d'une importance relative, on le voit au fait qu'elle est pour une part imaginaire (parfois niée dans le cas d'une difficulté identificatoire par exemple), et surtout relayée (dans l'adoption ou dans le don de gamètes) par des traits de ressemblance de caractère, tel trait découvert chez l'enfant censé correspondre à celui de l'un de ses parents, montrant que c'est l'identification psychique qui scelle la lignée et le lien entre les générations. Renoncer à l'enfant biologique suppose donc de situer la transmission psychique et affective comme la vérité du lien de filiation.

Renoncer à l'enfant est une bien autre épreuve. Car il s'agit de délaisser les vœux de transmission que nous chérissons, chacun de nous, dans le vœu utopique mais tellement précieux de nous assurer une immortalité, serait-elle purement imaginaire. L'enfant prend cette place de successeur dans la lignée, dépositaire d'une part de nous, ses parents ; renoncer à cette seule « solution », serait-elle fictive, de surmonter les enjeux de la finitude est une épreuve. Généralement, pour éviter les affects dépressifs que cela peut susciter, plus encore chez la femme, le meilleur moyen est de valoriser l'absence de contrainte que crée la liberté d'une vie, seule ou à deux, sans enfants. ◉